

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 30 septembre 2016, à **10h00**, est présidée par la pro-maire, madame Sylvie Potvin, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Normand Bois et madame Nicole Viens.

Absences : monsieur Gilles Tremblay, maire, madame Nathalie Evrard et monsieur Yves Laurendeau ont motivé leurs absences.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Avis de motion – Règlement 2015-072 – Règlement d'emprunt travaux montée Dinel**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-09-236

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 10h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-09-237

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2015-072 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX MONTÉE DINEL

2016-09-238

Avis de motion – Règlement 2016-072 – Règlement d'emprunt travaux montée Dinel

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion / Règlement 2016-072 – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 374 948.00\$ et un emprunt de 337 453.00\$ pour les travaux sur la Montée Dinel subventionnés à 90% par le Programme Réhabilitation du réseau routier local (RIRL) – Volet redressement des infrastructures routières locales ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-09-239

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 10h25.

Sylvie Potvin, Pro-maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière